

L'hon. M. Martin: Oui; le programme national de subventions à l'hygiène publique a permis d'affecter \$54,000 à l'expansion des services de laboratoire de diagnostic dans l'île du Prince-Édouard.

En vue de décentraliser le travail du laboratoire provincial, on a établi des laboratoires régionaux dans huit hôpitaux de la province et on y a confié à des techniciens formés le travail de laboratoire en matière de médecine et d'hygiène publique. Les fonctionnaires de l'hygiène publique et les hôpitaux disposeront ainsi d'un service plus rapide et plus sûr.

SUBVENTIONS À L'HYGIÈNE PUBLIQUE—RECHERCHES EN MATIÈRE DE MALADIES MENTALES

M. Rooney:

A-t-on, en vertu du programme de subventions à l'hygiène publique, accordé des subventions aux fins de recherches en matière de maladies mentales dans la province d'Ontario? Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant de ces subventions?

L'hon. M. Martin: Oui. Plus de \$150,000 ont été mis à la disposition de la province d'Ontario, en vertu du programme de subventions à l'hygiène publique, en vue de la poursuite de dix-neuf travaux de recherches distincts en matière d'hygiène mentale. Voici quelques-uns de ces travaux: la génétique et la psychiatrie, biochimie du système nerveux central, changements physiologiques liés à l'émotion, investigation électro-encéphalographique de la personnalité psychopathique, études diastiques du liquide cérébro-spinal.

SUBVENTIONS À L'HYGIÈNE PUBLIQUE, À VANCOUVER

M. MacDougall:

En vertu du programme national de subventions à l'hygiène publique, quelles subventions a-t-on accordées au Centre d'hygiène métropolitain de l'agglomération de Vancouver?

L'hon. M. Martin: On a accordé plus de \$253,000 au Centre d'hygiène métropolitain de l'agglomération de Vancouver pour l'expansion de ses services d'hygiène. Cette aide s'étend à divers programmes, notamment: l'hygiène mentale; le soin des tuberculeux à la maison; la publicité éducative au sein de la collectivité; la publicité en matière d'hygiène publique; les épreuves d'audiométrie dans les écoles; les services d'infirmières d'hygiène publique; l'hygiène dentaire; les services d'hygiène alimentaire; l'inspection des aliments et du lait.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

BIENS DE LA MARINE À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

1. Quelles mesures prend-on relativement aux biens appartenant autrefois à la Marine royale et à la Marine royale canadienne à Terre-Neuve?
2. Ces biens seront-ils de nouveau utilisés? Dans le cas de l'affirmative, quand?

"MING SUNG INDUSTRIAL COMPANY"—COMMERCE AVEC LA CHINE

M. Pearkes:

1. Des navires de la *Ming Sung Industrial Company of Canada*, battant pavillon du Canada et d'immatriculation canadienne, font-ils le commerce entre Hong-Kong, Macao, Canton?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature des cargaisons transportées?
3. Les officiers de ces navires détiennent-ils des brevets canadiens?
4. Des navires de la *Ming Sung Industrial Company* battent-ils le pavillon de la République populaire de Chine?

COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

AUGMENTATION DU NOMBRE DES MEMBRES—AUTORISATION DE CONSTRUIRE DES CHEMINS DE FER, ETC.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la loi de la Commission du district fédéral, 1927, en vue de porter le nombre des membres de la Commission de dix-neuf à vingt; de stipuler, aussi, que la Commission peut construire dans le district de la capitale nationale des chemins de fer et des installations connexes et, à cette fin, acquérir des terrains et des propriétés immobilières et conclure des ententes avec des compagnies de chemin de fer relativement à l'utilisation, l'entretien et l'exploitation desdits chemins de fer; et de pourvoir, en outre, au paiement de subventions limitées aux autorités appropriées dans les municipalités à l'égard des propriétés situées dans celles-ci et acquises en vue de leur inclusion dans le Parc de la Gatineau.

—Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général et Son Excellence l'Administrateur ont été tous deux informés de l'objet de cette résolution et Son Excellence l'Administrateur en recommande l'examen à la Chambre.

Des voix: Très bien!

M. Knowles: Bravo.

(La motion est adoptée.)